



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

### PROCES VERBAL N°13

Réunion plénière : du 13 mars 2023

Présidence : M. MONNIER Michel

Membres présents : MM. ALVAREZ Vincent, LANSOY François, CHANCEREL Jacques, TIRET Jean Luc.

Membre excusé :

Assiste partiellement à la réunion : M. DAJON Philippe (représentant du comité directeur),

\*\*\*\*\*

La Commission procède à l'adoption :

- Du procès-verbal de la réunion restreinte n° 11 du 3 mars 2023, publié sur le site Internet du DFSM le 8 mars 2023,

\*\*\*\*\*

#### AFFAIRES EXAMINÉES

##### **MATCH N°24919974 (20534970) DU 05 MARS 2023 CHAMPIONNAT SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C ES DU MONT GAILLARD (2) /OLYMPIA'CAUX (2)**

Réserves d'avant match de L'OLYMPIA'CAUX (2) :

« Je soussigné(e) FERJULE CEDRICK licence n° 2127582090 Capitaine du club OLYMPIA CAUX FOOTBALL formule des réserves pour le motif suivant : je soussigné cedrick ferjule, capitaine de ocfr2 porte des réserves sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de esmga au motif que plus de 3 joueurs ont participé à plus de 5 matchs en équipe supérieure depuis le début de saison. »

La commission,

- Jugeant en 1er ressort,
- Pris note de la réserve d'avant match déposée sur la feuille de match et du courriel de confirmation de L'OLYMPIA'CAUX FOOTBALL envoyée de l'adresse officielle du club,

Considérant les éléments figurant au dossier,

Après enquête,

**Sur la participation de plus de 3 joueurs à plus de 5 matchs en équipe supérieure.**



- Considérant que les joueurs de l'équipe de l'ES MONT GAILLARD (2), suivants, et figurant sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique, ont participé avec l'équipe supérieure du club de l'ES MONT GAILLARD évoluant en Championnat National 3 Groupe J - Normandie
  - **M. KERCHOUCHE Billal, 7 matchs,**
  - **M. SAID Asmane, 11 matchs,**
  - **M. SIDIBE Djimee, 8 matchs,**
- Soulignant que tous les autres joueurs de l'équipe de l'ES MONT GAILLARD (2), inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en référence n'ont participé à aucune rencontre avec l'équipe supérieure du club de l'ES MONT GAILLARD,
- Constatant, que trois joueurs ont participé à plus de cinq matchs en équipe supérieure,
- **Dit que, l'équipe de l'ES MONT GAILLARD (2), n'était pas en infraction avec les dispositions de l'article n°3. b.2.c des RG du DFSM, et qu'elle était régulièrement constituée le jour de la rencontre citée en rubrique.**

**Pour ce motif, la Commission rejette cette réserve comme non fondée.**

La commission transmet le dossier à la Commission Départementale des Compétitions Masculines Séniors pour suite à donner en ce qui la concerne.

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours**, à compter du lendemain de sa première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

\*\*\*\*\*

La commission transmet le dossier à la Commission Départementale des Compétitions Masculines jeunes pour suite à donner en ce qui la concerne.

*La présente décision est susceptible de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel du DFSM., dans le délai **de 7 jours**, à compter du lendemain de sa première notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la L.F.N.*

\*\*\*\*\*

**MATCH DU 4 FEVRIER 2023  
COUPE U18 3<sup>ème</sup> TOUR  
NEUVILLE AC / FC TOTES**

Voir l'annexe sur foot club.

\*\*\*\*\*

foot club.

\*\*\*\*\*

**MATCH N° 25652090 DU 4 FEVRIER 2023  
COUPE U15 POULE UNIQUE**



## ENT CAUX FC-USH (1) / NEUVILLE AC (1)

Voir l'annexe sur foot club.

\*\*\*\*\*

**Le Président de la Commission  
M. Michel MONNIER**

**le secrétaire de la Commission  
M. Vincent ALVAREZ**